

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.21

Autorisation de Programme de Requalification des espaces publics place Clemenceau et rues Charles De Gaulle, Abel Boyé et Palais – Actualisation

Lors de sa séance du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a voté la création de l'autorisation de programme (AP) relative à la requalification des espaces publics place Clemenceau et rues Charles De Gaulle, Abel Boyé et Palais, actualisée une première fois en mars 2022.

Au vu de l'avancement des travaux, il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser l'AP à nouveau, en actant le montant des dépenses réalisées au titre de ce projet et en redéployant les crédits de paiement sur les années à venir.

Le coût prévisionnel total de ce programme est estimé à 4 211 833 euros TTC, dont 2 113 500 euros pour le compte de Val de Garonne Agglomération ; il est subventionné à hauteur de 432 586 euros au titre :

- du fonds européen Leader : 10 000 euros
- de la DETR : 275 586 euros
- du FACIL : 150 000 euros

Opération	Montant total TTC de l'AP
Requalification des espaces publics en Cœur de Ville	4 211 833 € TTC

Exercices budgétaires	2022	2023	2024	Total
Crédits de paiement	58 680 €	246 760 €	3 906 393 €	4 211 833 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à actualiser l'autorisation de programme relative à la requalification des espaces publics place Clemenceau et rues Charles De Gaulle, Abel Boyé et Palais telle qu'elle figure ci-dessus ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés ;
- Précise** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28.03.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.03.2024

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

